



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023 À 18 HEURES 30
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 58
présents : 40
absents représentés : 14
absents excusés : 4

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE 28 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de septembre à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 20 septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Françoise AGIER, Henri ARBEILLE, Alexandrine AZPEITIA, Armelle BARBE, Patrick BENOIST, Francis BETBEDER, Hervé BOUYRIE, Emmanuelle BRESSOUD, Pascal CANTAU, Géraldine CAYLA, Frédérique CHARPENEL, Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUÈDE, Sylvie DE ARTECHE, Jean-Luc DELPUECH, Bertrand DESCLAUX, Gilles DOR, Régis DUBUS, Dominique DUHIEU, Florence DUPOND, Pierre FROUSTEY, Louis GALDOS, Régis GELEZ, Olivier GOYENECHÉ, Isabelle LABEYRIE, Pierre LAFFITTE, Alexandre LAPÈGUE, Cédric LARRIEU, Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Aline MARCHAND, Élisabeth MARTINE, Jean-François MONET, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Damien NICOLAS, Jérôme PETITJEAN, Carine QUINOT, Philippe SARDELUC, Alain SOUMAT, Serge VIAROUGE.

Absents représentés :

M. Jean-Luc ASCHARD a donné pouvoir à Mme Françoise AGIER, Mme Jacqueline BENOIT-DELBAST a donné pouvoir à M. Jean-Luc DELPUECH, Mme Véronique BREVET a donné pouvoir à M. Jérôme PETITJEAN, M. Lionel CAMBLANNE a donné pouvoir à Mme Carine QUINOT, M. Alain CAUNÈGRE a donné pouvoir à Mme Frédérique CHARPENEL, Mme Nathalie DARDY a donné pouvoir à M. Benoît DARETS, Mme Maëlle DUBOSC-PAYSAN a donné pouvoir à M. Cédric LARRIEU, M. Patrick LACLÉDÈRE a donné pouvoir à M. Louis GALDOS, M. Eric LAHILLADE est suppléé par Mme Sandrine PETITGRAND, Mme Nathalie MEIRELES-ALLADIO a donné pouvoir à Mme Armelle BARBE, M. Pierre PECASTAINGS a donné pouvoir à M. Jean-Claude DAULOUÈDE, Mme Kelly PERON a donné pouvoir à M. Pierre FROUSTEY, M. Christophe VIGNAUD a donné pouvoir à M. Jean-François MONET, M. Mickaël WALLYN a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LIBIER.

Absents excusés : Mesdames Magali CAZALIS, Séverine DUCAMP, Messieurs Mathieu DIRIBERRY, Olivier PEANNE.

Secrétaire de séance : Madame Isabelle LABEYRIE.

OBJET : ENVIRONNEMENT - APPROBATION DE LA CANDIDATURE DE MACS AU DISPOSITIF « TERRITOIRES ENGAGÉS POUR LA NATURE »

Rapporteur : Madame Aline MARCHAND

Le territoire de MACS est synonyme d'une grande richesse au niveau biodiversité qu'il convient de préserver. Cette volonté de préservation de la biodiversité est inscrite dans le projet de territoire et doit maintenant se matérialiser par des actions concrètes à mettre en œuvre dans le cadre d'une stratégie locale autour de la biodiversité.



Le dispositif « Territoires engagés pour la nature » permettrait à MACS de faire émerger, de reconnaître et de l'accompagner dans une démarche d'engagement du territoire en faveur de la biodiversité. Il intègre l'accompagnement par de l'ingénierie de projet, la reconnaissance de projets de territoires et de plans d'actions en faveur de la biodiversité, la mise en réseau d'une communauté d'acteurs ainsi que l'articulation des financeurs autour de ces projets.

Le dossier de candidature qui sera déposé comportera le programme d'actions de MACS en faveur de la biodiversité qui s'articule autour de 3 axes majeurs :

1) Préserver, restaurer et valoriser la biodiversité :

Agir concrètement en faveur de la biodiversité en menant des actions ciblées : restauration de zones humides et mise en œuvre d'une gestion conservatoire, améliorer et restaurer les continuités écologiques en travaillant sur la transparence des ouvrages et en plantant des structures arborées, création d'îlots de fraîcheur par des actions de désimperméabilisation et/ou végétalisation.

Renforcer l'intégration de la biodiversité dans les politiques publiques.

2) Favoriser la mutualisation des données et les coopérations sur le territoire et avec les territoires voisins (Communautés de communes du Seignanx, du Pays d'Orthe et Arrigans...) :

Initier et animer un réseau local des acteurs de la Biodiversité rassemblant les associations, Réserves Naturelles, acteurs économiques pour encourager l'émergence de projets.

3) Connaître, éduquer et former

Améliorer les connaissances sur la biodiversité (urbaine, nocturne) et mettre en place une trame noire dans les documents de planification.

Former les équipes communales (élus, agents) et favoriser une montée en compétences sur les sujets en lien avec la biodiversité.

Sensibiliser, éduquer le grand public et les scolaires pour favoriser une prise de conscience sur les enjeux liés à la biodiversité.

D'ores et déjà, la candidature de MACS comportera 3 fiches actions :

- Lutte contre la pollution lumineuse et mise en place d'une **trame noire** opérationnelle sur le territoire de MACS ;
- Préservation et restauration des **zones humides** ;
- Création d'**îlots de fraîcheur** par des actions de **désimperméabilisation et/ou végétalisation**.

Et une fiche action spécifique obligatoire dans le cadre de la candidature concernant la **mobilisation citoyenne**.

Ces actions devront être mises en œuvre dans les 3 ans suivants la reconnaissance TEN.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;

VU le code de l'environnement et notamment le livre III relatif aux espaces naturels ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral PR/DCPPAT/2023/n° 12 en date du 13 février 2023 portant modification des statuts de la Communauté de communes ;

VU les délibérations du conseil communautaire en date des 17 décembre 2015, 27 septembre 2016, 2 mai 2017, 6 décembre 2018, 26 novembre 2020, 25 mars 2021 et 25 novembre 2021 portant définition et modifications de l'intérêt communautaire pour les compétences de MACS qui y sont soumises ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 30 juin 2022 portant approbation du projet de territoire de MACS;

décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- d'approuver la candidature de MACS au dispositif « Territoires engagés pour la nature », ainsi que le dossier de candidature, tel qu'annexé à la présente,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toute formalité et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 28 septembre 2023

Le président,

Pierre Frouste



Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié en ligne le 05/10/2023

ID : 040-24400865-20230928-20230928D08B-DE



Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié en ligne le 05/10/2023

ID : 040-244000865-20230928-20230928D08B-DE



TERRITOIRES ENGAGÉS POUR LA NATURE

en Nouvelle-Aquitaine

Questionnaire de candidature

2023



Clain à Chasseneuil-du-Poitou (86) © Frédéric Montigny (ARB NA)

*Une action animée par l'ARB NA, dans le cadre de la
Stratégie Régionale pour la Biodiversité.*



Avec le soutien financier de :





Votre candidature TEN

L'appel à candidature est ouvert jusqu'au **8 septembre 2023**.

Nous vous **remercions de prendre connaissance du règlement avant de remplir ce présent questionnaire**. Pour vous porter candidat au dispositif « Territoires engagés pour la nature », vous devez nous retourner par mail.

Vous pouvez à tout moment solliciter l'ARB Nouvelle-Aquitaine pour vous accompagner dans l'élaboration de votre projet. Nous vous recommandons de prendre contact dès le début de votre démarche afin d'orienter au mieux votre candidature.

Laure HUGUENARD / Mélanie NUNEZ

Agence régionale de la biodiversité Nouvelle-Aquitaine

Tel. : 05 49 49 71 18

Mail : ten@arb-na.fr

<https://www.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/agir/ten>

L'objectif de ce **questionnaire de candidature** au-delà de présenter la collectivité est de donner des éléments d'appréciation sur votre niveau d'engagement dans la reconquête de la biodiversité. Pour rappel, il n'y a pas de niveau attendu, c'est la démarche progrès qui est recherchée.

Pour rappel, vous devez joindre également votre stratégie locale de reconquête de la biodiversité. Si vous ne disposez pas de ce document au moment de votre candidature, vous devrez l'élaborer dans les 2 ans suivant votre reconnaissance et vous engager à l'élaborer au moment de votre candidature.



Présentation de votre collectivité

A. PRÉAMBULE

Comment avez-vous connu le dispositif TEN ?

Lors du séminaire de lancement de la stratégie régionale biodiversité le 6 mars 2023 à Bordeaux.

Avez-vous une stratégie locale de reconquête de la biodiversité?

Rappel : si vous n'en avez pas, vous devrez en élaborer une au cours des 2 ans de votre reconnaissance. Merci de remplir le formulaire d'engagement, le cas échéant.

Oui Non

Votre collectivité présente-t-elle un projet groupé en collaboration / partenariat avec d'autres collectivités ?

Rappel : pour les projets groupés, il est nécessaire de prévoir une présentation et un état des lieux (donc un questionnaire complet) pour chaque collectivité.

Oui Non

Si oui, au nom de quelle.s collectivité.s ?

B. PRÉSENTATION DE VOTRE COLLECTIVITÉ

Nom de votre collectivité : Communauté de communes Marenne-Adour Côte Sud

Nom du/de la Président(e) ou du maire : Pierre Froustey

Code INSEE : 244000865

Adresse : 14 Allée des camélias

Code postal : 40230

Ville : St Vincent de Tyrosse

Votre collectivité est :

- Une commune
- Une communauté de communes
- Une communauté d'agglomération
- Une communauté urbaine
- Une métropole



Si vous êtes une commune, quel est votre EPCI de rattachement ?

Si vous êtes une intercommunalité, combien de communes se trouvent sur votre territoire ?

23 communes

C. PORTAGE POLITIQUE ET TECHNIQUE DE LA CANDIDATURE TEN AU SEIN DE VOTRE COLLECTIVITÉ

Élu(e) principalement en charge de la biodiversité :

Nom et délégation :

Aline Marchand, vice-présidente chargée de l'environnement

Coordonnées (téléphone et courriel) : 06 81 35 43 95 / aline.marchand@cc-macs.org

✓ Agent en charge du pilotage de la candidature :

Nom, fonction et direction de rattachement :

Sébastien REMY-FERNANDES, Responsable du service environnement

Coordonnées (téléphone et courriel) : Sebastien.REMY-FERNANDES@cc-macs.org

Quelles compétences de votre collectivité sont concernées par les enjeux de préservation, restauration et valorisation de la biodiversité ?

Compétence SCoT depuis le 4 mars 2014.

Compétence GEMAPI depuis le 1er janvier 2018.

Compétence PLUi depuis le 27 février 2020.

Statuts de MACS : compétence "protection et mise en valeur de l'environnement".



Diagnostic et présentation des enjeux de votre territoire

A. PRÉSENTATION DE VOTRE TERRITOIRE

Population : 68 368 habitants

Superficie : 623.28 km²

Comment qualifieriez-vous votre territoire ? (Plaine et Coteaux/ piémont/ montagne/ littoral..., plutôt urbain / péri-urbain / rural...)

Merci de vous référer aux [Portraits des paysages de Nouvelle-Aquitaine](#)

D'après l'atlas des paysages de Nouvelle-Aquitaine : 4 secteurs paysagers sont présents : Grand cordon dunaire atlantique Landes de Gascogne (majoritaires) ; le Tursan et les marches du Béarn (moins représenté); le piémont Pyrénéen (très minoritaire).

Dans le SCoT, 5 unités paysagères sont définies : Le bandeau littoral ; Le plateau forestier ; Les lacs

B. PAYSAGES

Votre collectivité a-t-elle défini un plan ou une stratégie en faveur des paysages ?

Oui

Non

Si oui, de quel type de stratégie s'agit-il? (Charte paysagère ? Plan de paysages ? Plan d'Action paysager, autres ?)

Le volet paysager du SCoT accorde une grande importance à la valorisation du patrimoine-paysager du territoire et contient des prescriptions et des recommandations pour le volet Paysage

C. PATRIMOINE NATUREL

Avez-vous un état des lieux des habitats et des espèces (recensement et actualisation des données, inventaires complémentaires, synthèse cartographique...)?

Oui

Non

Si oui, merci de préciser lesquels, leurs dates de réalisation et de préciser quelle(s) structures vous a accompagné ?

Oui, plus de 5 ans

Oui, moins de 5 ans

Non

Si oui, par qui ?

Il s'agit du Diagnostic et Etat Initial de l'Environnement du PLU intercommunal réalisé par le Bureau d'Etudes



Quels sont les milieux présents sur votre territoire ?

- Milieux forestiers
- Terres arables (espaces à vocation agricoles : terres labourées, cultivées...)
- Prairies (humides, sèches...)
- Systèmes bocagers (infrastructures agro-écologiques : haies, arbres, bosquets, talus, mares...)
Pelouses (sèches calcicoles, silicicoles, humides...)
- Landes
Milieux d'altitude (montagne)
- Milieux artificiels (parcs, jardins, alignements, plans d'eau artificiels, canaux)
Milieux souterrains (cavités souterraines, grottes)
- Milieux d'eaux courantes (fleuves, rivières, ruisseaux, torrents, chenaux...)
- Milieux humides et eaux dormantes (marais, forêts alluviales, prairies humides, landes humides, tourbières, mares, étangs, lacs naturels ou artificiels...)
- Milieux littoraux (baies, embouchures d'estuaire, falaises, prés salés...)
- Milieux marins (habitats benthiques, milieux pélagiques, herbiers marins, goufs...)

Disposez-vous d'une cartographie des milieux naturels présents sur votre territoire ? Si « **Oui** », merci de la joindre au dossier de candidature. Si « **non** », merci de vous référer à l'[Atlas cartographique](#), aux données du [Géoportail de la biodiversité](#) (onglet « Milieux habitats »), aux [Fiches d'informations intercommunales](#) ou à l'outil [Ma commune](#) et de joindre les cartes à votre dossier.

 Oui

 Non

Répartition d'occupation des sols (part de la superficie totale), pour vous aider à répondre à cette question, n'hésitez pas à consulter les sites accessibles grâce aux 2 ^① suivants : ^① / ^①

- % artificialisé :	12	% ou		ha
- % agricole :	25	% ou		ha
- % forêts et milieux semi-naturels :	60	% ou		ha
- % milieu montagnard :	0	% ou		ha
- % eau :	3	% ou		ha

Linéaire de littoral : 35 km

Nombre d'espaces verts publics¹ environ 40 Dont : 0 gérés par votre collectivité

Quels sont les bassins versants qui concernent votre territoire ?

Bassin de l'Adour et des zones des Barthes
Bassin versant Bourret-Boudigau



Quelles sont les espèces protégées et/ou menacées de votre territoire ?

- Espèces d'intérêt communautaire : Cistude d'Europe, Loutre d'Europe, Vison d'Europe, petit et le grand Rhinolophe, Barbastelle d'Europe, Agrion de mercure, Fadet des Laïches, Cordulie à corps fin, Lucane



Si besoin de données, merci de vous orienter vers les référents régionaux SINP ([Fauna](#), [OBV](#)) ou les structures naturalistes locales et de joindre la liste des espèces observées sur votre territoire.

¹ Tout espace vert appartenant à une collectivité et ouvert au public.



Disposez-vous d'une cartographie de la localisation de ces espèces ?

- Réalisé **R**
 En cours **C**
 En projet **P**
 Non **N**

Si « Réalisé », merci de joindre la cartographie au dossier de candidature. Pour les autres réponses, merci de vous référer aux référents régionaux SINP.

D. ESPACES PROTÉGÉS, RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ ET CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Votre collectivité fait-elle partie :

- D'un Parc National ?
- D'un Parc Naturel Régional ?
- D'une Réserve de biosphère ?
- Est-elle riveraine d'un Parc naturel marin ?

Précisez le.s. quel.le.s (nom du/des site.s) et les éventuels engagements de votre collectivité dans le cadre de la charte du site et/ou de son plan de gestion :

Votre collectivité comprend-elle des espaces naturels protégés ? ⓘ

- Natura 2000
APPB Arrêté de protection de biotope
- ENS Espace Naturel Sensible
RNR Réserve Naturelle Régionale
- RNN Réserve Naturelle Nationale
- Site géré par le Conservatoire d'espaces naturels (CEN)
- Autres (Site classé, site Ramsar, Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage, Réserve Biologique, site sous responsabilité d'un Conservatoire du Littoral...)
- Aucun

Précisez leurs noms :

Natura 2000 : Zones humides de Moliets, la Prade et Moisans ; Zones humides de l'étang de Léon, Zones humides de l'arrière-dune du Marensin, zones humides associées au Marais d'Orx et à l'Adour, Dunes modernes du littoral Landais de Vieux-Boucau à Soorts-Hossegor, Dunes modernes du littoral Landais de Capbreton à Tarnos, Barthes de l'Adour, Courant d'Huchet, Domaine d'Orx
Réerves Naturelles Nationales : Marais d'Orx. Étana noir. Courant d'Huchet (pour partie sur MACS) +

Existe-t-il d'autres sites que vous considérez comme étant des réservoirs ou des hot-spots de biodiversité sur votre territoire (parcs, friches, forêts...) ?

- L'ensemble du cordon dunaire (seuls deux secteurs sont des sites Natura 2000) qui est un milieu remarquable car hébergeant une flore et une faune exceptionnelles (parfois endémiques)
- Les forêts de feuillus (chênaies, boisements humides) constituent également des réservoirs de biodiversité abritant notamment une faune riche : avifaune, chiroptères, amphibiens



Disposez-vous d'une cartographie des espaces protégés et/ou menacés de votre territoire ?

Réalisé **R** En cours **C** En projet **P** Non **N**

Si « **Réalisé** », merci de joindre la cartographie au dossier de candidature. Pour les autres réponses, merci de vous référer au Géoportail de la biodiversité ou aux sites classés par la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Avez-vous identifié les continuités écologiques de votre territoire ?

Réalisé **R** En cours **C** En projet **P** Non **N**

Si vous avez « **Réalisé** » une étude des continuités écologiques ou si une étude est « **En cours** » sur votre territoire :

Quelles sont les trames que vous avez étudiées sur votre territoire ?

- Trame verte (végétation)
- Trame bleue (eaux courantes et dormantes)
 - Trame turquoise (zones humides)
 - Trame brune (sol)
 - Trame noire (lutte contre la pollution lumineuse)
 - Trame blanche (lutte contre la pollution sonore)
 - Trame aérienne (migration des espèces aériennes : oiseaux, chauve-souris)

Avez-vous identifié les corridors à restaurer ou les zones à reconnecter ?

Réalisé **R** En cours **C** En projet **P** Non **N**

Si vous avez « **Réalisé** » une étude des continuités écologiques et/ou des continuités à restaurer ou à reconnecter, merci de joindre la/les cartographie(s) au dossier de candidature. Pour les autres réponses, merci de vous référer aux **Fiches d'informations intercommunales** et de joindre les cartographies au dossier de candidature.

Avez-vous identifié les principales pressions qui s'exercent sur la biodiversité et quelles en sont les causes ?

Par exemple : agriculture intensive, infrastructures viaires (routes, voies ferrées...), espèces exotiques envahissantes, urbanisation, pollution, enjeux autour de l'eau, gestion forestière et des milieux ouverts, changement climatique...

D'une manière générale, les principales causes d'altération des corridors et des réservoirs de biodiversité sont : l'accentuation de la pression foncière, l'intensification des usages (sylviculture, agriculture, loisirs...), le drainage et le remblaiement des zones humides.

Les pressions s'exercent de manière différente selon les milieux :

Les zones humides (landes, boisements) sont menacées de régression voire de disparition en lien à de nombreux

E. IDENTIFICATION DES ENJEUX, DES OBJECTIFS ET DES THÉMATIQUES PRIORITAIRES POUR LE TERRITOIRE

Au regard des éléments précédents, quels sont les enjeux de reconquête de la biodiversité que vous avez identifiés ? Quels sont les objectifs et les thématiques prioritaires pour le territoire ?

Les enjeux de reconquête de la biodiversité se situent à plusieurs niveaux :

A- CONSERVATION : Préserver les milieux et espèces emblématiques

Enjeu 1 : Préserver et restaurer la fonctionnalité des zones humides, cours d'eau et mares

Enjeu 2 : Préserver et gérer les boisements naturels

Enjeu 3 : Restaurer les continuités écologiques

B- CONNAISSANCES : Améliorer les connaissances sur la biodiversité

Enjeu 1 : Identifier la biodiversité nocturne et mettre en place une trame noire



Présentation de vos politiques publiques en faveur de la biodiversité

A. POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Comment articulez-vous les enjeux de biodiversité de votre territoire (espèces et espaces à enjeux, continuités écologiques...) et vos documents de planification ?

Le projet de territoire de MACS adopté à l'unanimité en juin 2022 place l'environnement au cœur de ses préoccupations. Il s'agit du 1er poste budgétaire de la collectivité.

Le territoire de MACS est un réservoir de biodiversité qu'il convient de protéger. La déclinaison opérationnelle du projet de territoire fait écho aux différentes fiches actions proposées dans la candidature ainsi qu'à l'élaboration de la future stratégie biodiversité. La construction de cette stratégie s'inscrit dans la continuité des travaux de

Avez-vous utilisé ces données sur les enjeux de biodiversité de votre territoire dans la réalisation de vos documents d'urbanisme (PLU, Agenda 31, PLUi, SCOT, PCAET...)?

Oui Non

Si « Non », précisez pourquoi :

Votre territoire est-il concerné par des mesures compensatoires liées à des atteintes à la biodiversité dans le cadre de projets soumis à l'application de la séquence « Éviter-Réduire-Compenser » ?

Oui Non

Si « Oui », en êtes-vous à l'origine :

Oui Non

Précisez :

La CC MACS est concernée par une mesure compensatoire pour la Création d'une zone d'activités à Capbreton (21/07/2015)

Comment communiquez-vous sur les enjeux de biodiversité de votre territoire auprès des acteurs locaux (établissements publics et privés, partenaires associatifs, grand public et public scolaire) ?

Via les réseaux sociaux de MACS, le magazine MACS'Infos

Certaines communes de MACS organisent des ateliers d'information sur les enjeux de biodiversité (Orx, Capbreton, Soustons, etc.). Différents organismes font des animations à destination des scolaires et du grand public (Conseil départemental, CPIE du Seignanx, WaterFamily, Landes Musique Amplifiée, Landes Récifs, CEN Aquitaine...)



B. PROGRAMME D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Comment pensez-vous prendre en compte ces objectifs à court, moyen et long terme ? Quelles sont les actions que vous envisagez de conduire et à quelle échéance ? Il s'agit ici de donner à voir votre projet global. Les fiches actions que vous proposerez pour la candidature TEN ne traiteront pas nécessairement tous les sujets.

La Communauté de Communes MACS s'est engagée fortement dans la transition énergétique notamment à travers le label TEPCV (Territoire pour la Croissance Verte).

Dans la continuité de cette politique de transition, MACS souhaite s'engager durablement dans la préservation de la biodiversité autour de 3 axes majeurs :

1) Préserver, restaurer et valoriser la biodiversité :

Agir concrètement en faveur de la biodiversité en menant des actions ciblées : restauration de zones humides et mise en œuvre d'une gestion conservatoire, améliorer et restaurer les continuités écologiques en travaillant sur la transparence des ouvrages et en plantant des structures arborées, création d'îlots de fraîcheur par des actions de désimperméabilisation et/ou végétalisation.

Renforcer l'intégration de la biodiversité dans les politiques publiques.

2) Favoriser la mutualisation des données et les coopérations sur le territoire et avec les territoires voisins (CC du Seignanx, CC du Pays d'Orthe et d'Arrigans...) :

Initier et animer un réseau local des acteurs de la Biodiversité rassemblant les associations, Réserves Naturelles, acteurs économiques pour encourager l'émergence de projets



Si vous avez besoin d'aide pour remplir ce questionnaire, contactez l'ARB à ten@arb-na.fr pour vous faire accompagner.